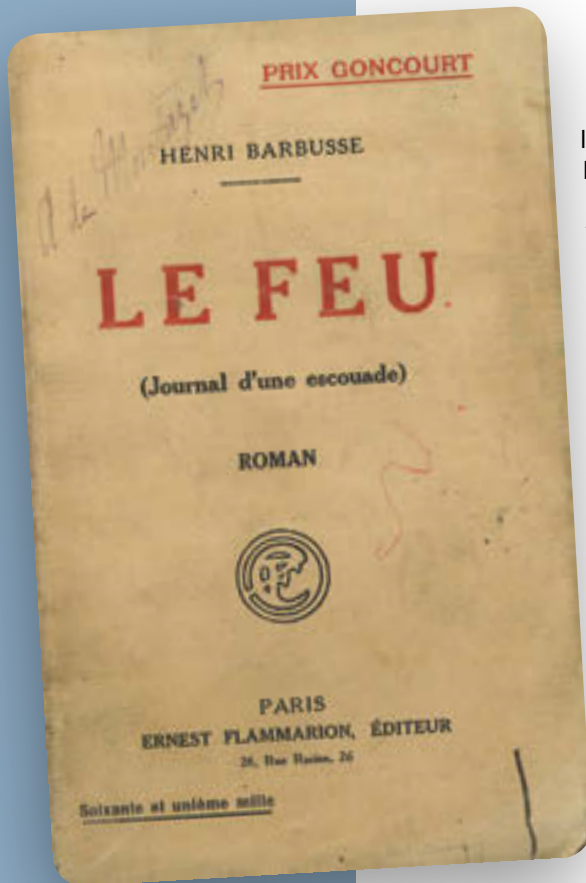


Les Archives départementales racontent...

Livres interdits (1941-1942)

Quand l'archiviste des Basses-Alpes pratiquait la censure !



Henri Barbusse, *Le Feu*. Prix Goncourt en 1916.
Ouvrage de la bibliothèque des Archives départementales

Henri Barbusse dédia son livre
« à la mémoire de ses camarades
tombés à côté de moi à Crouy et sur
la cote 119 ».

Des « livres ennuyeux et indigestes », c'est ainsi qu'en 1942, l'archiviste départemental Bailhache décrit, dans un courrier adressé au préfet, trois ouvrages anticléricaux publiés au XIX^e siècle : *Le confessionnal*, *Le maudit* et *La religieuse*.

Ce sont les autorités préfectorales qui, le 4 avril 1941, lui ont confié la tâche de vérifier quels sont les ouvrages des bibliothèques publiques à exclure des catalogues, en conformité avec la réglementation édictée par les autorités allemandes – les listes « Otto » – et françaises. Il convient alors de détruire les publications antinazies ou écrites par des juifs et de retirer les ouvrages portant

atteintes aux mœurs, en particulier vis-à-vis de la jeunesse, ou contrecarrant la politique de la Révolution nationale imposée par Pétain.

Sur les étagères des bibliothèques de Digne, Sisteron et Barcelonnette, aucun livre ne serait prohibé, selon l'archiviste. En revanche, des titres de la bibliothèque de Manosque

n'échappent pas à son œil aiguisé : le maire fait retirer deux livres d'Henri Barbusse, *Le Feu* – publié en 1916 et qui décrit avec réalisme les combats de la Grande Guerre – et *L'Enfer* – une attaque de la société et des institutions datant de 1908 –, des publications des frères Paul et Victor Marguerite – *La Garçonne*, *La Commune* et *Jour* – ainsi que l'essai de Malthus sur le principe de population, publié en 1798.

Ces écrits développent des thèses contredisant la politique de Vichy. Les frères Victor défendirent en leur temps l'émancipation féminine, alors que Vichy défend le retour à un ordre « naturel » dans la famille placée sous l'autorité du père. Quant à la politique de réduction des naissances prônée par Malthus, elle désavoue la politique nataliste prônée par Vichy.

C'est de sa propre initiative que l'archiviste mit à l'index les trois ouvrages anticléricaux :

« *ennuyeux et indigestes, auxquels vient se mêler une veine de sensualité trouble, quoique bien laborieuse* » écrit-il au préfet. En somme, poursuit-il, ces livres « *ne peuvent que salir l'âme et déformer l'esprit, en admettant qu'ils trouvent encore des lecteurs* ». Et pourtant, concède-t-il, « *ils sont pour l'histoire des idées et du sentiment religieux d'intéressants témoins de l'état d'esprit qui a régné en France entre 1860 et 1890* ». L'archiviste n'avait pas oublié qu'il était aussi un peu historien.